



Délai déclaration préalable de travaux

Par **juliendefaque**, le **15/09/2017** à **16:32**

Bonjour,

J'ai déposé en mairie un dossier complet de déclaration préalable de travaux pour un abri de jardin de 12m² le 12/08/2017.

Je viens de recevoir aujourd'hui le 15/09/2017 par simple courrier, une lettre de Mme le Maire indiquant son refus. La lettre est datée du 11/09/2017 et le cachet de la poste sur l'enveloppe est du 13/09/2017.

Plusieurs questions :

- Es ce que la mairie n'est pas hors délai ?
- N'aurait t'elle pas dû envoyer un courrier recommandée avec accusé réception ?
- Pouvez vous me dire ce que je risque si je monte quand même l'abri de jardin ?

Par avance merci pour votre aide.

Cordialement